

Système FleXbus

Pourquoi le RPC ne s'applique pas au FleXbus ?



Conducteurs Flexbus

Le Règlement des Produits de Construction appliqué aux Câbles (RPC)

INTRODUCTION

La plupart des câbles conçus pour une installation permanente dans les bâtiments domestiques, résidentiels et commerciaux sont soumis au règlement sur les produits de construction (RPC), couvert par la norme EN 50575.

Les caractéristiques des câbles incluses dans le RPC sont les suivantes :

- **Réaction au feu:** il s'agit des câbles de tous types utilisés dans les travaux de construction qui répondent aux exigences en matière de réaction au feu, c'est-à-dire la propagation des flammes, le dégagement de chaleur, la production de fumée et l'émission de gaz acides/corrosifs, ainsi que la limitation des gouttelettes enflammées.
- **Rejet de substances dangereuses:** les réglementations européennes (voir le règlement (CE) n° 1907/2006 REACH) et nationales sur les substances s'appliquent.

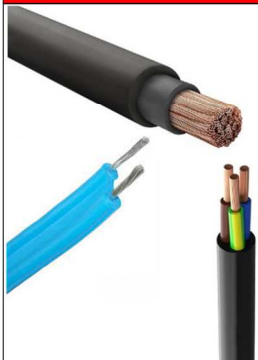
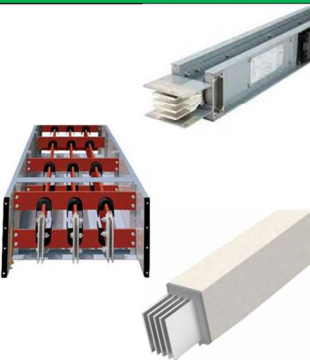
Toutefois, le RPC et la norme EN 50575 correspondante, ainsi que les différents essais à réaliser, ont été élaborés pour les câbles - tels que les câbles traditionnels, de **section circulaire** avec une caractéristique dimensionnelle de **diamètre**. (L'indice « *ca* » après la lettre de la classe signifie « *câble* » - exemple Dca).

Le RPC, la norme EN 50575 correspondante et les séquences d'essais n'ont pas été développées pour tester et qualifier d'autres types de conducteurs électriques, tel que les conducteurs plats comme les barres rigides en cuivre ou en aluminium isolées ou enrobée, les gaines à barres (de type sandwich, en résine coulée ou à barres espacées) ou les conducteurs plats isolés flexibles telles que les conducteurs Flexbus. En outre, les conducteurs plats peuvent disposer une section beaucoup plus importante que les câbles traditionnels, par exemple supérieure à 1000 mm². De plus, le RPC ne s'applique pas aux assemblages de câbles - par exemple aux faisceaux de raccordement. En d'autres termes, s'il y a une plage de raccordement à l'une ou aux deux extrémités, le conducteur n'est pas couvert par le RPC.

Par conséquent, le RPC ne s'applique pas au Flexbus.

Ceci a été confirmé par le groupe sectoriel SG22 de l'UE. (Groupe sectoriel «Câbles» des organismes notifiés pour le règlement sur les produits de construction).

Note : Les décisions du groupe SG22 ont autorité sur l'interprétation du RPC sur l'ensemble de l'UE. tous les organismes notifiés sont tenus de suivre les interprétations présentées par le SG22.

Le RPC s'applique à	Le RPC ne s'applique pas aux conducteurs plats :		
Câble circulaire	Barres isolées / enrobées Rigide ou flexible avec feuilles de cuivre laminées ou tressées	Gaine à Barres Type Sandwich, coulée dans la résine, ou à barres espacées	Jeu de barres/conducteur plat isolé flexible comme Flexbus et plage prête à l'emploi
			

Qu'en est-il du Flexbus en cas d'incendie ?

- **Flexbus est un conducteur retardateur de flamme et autoextinguible** selon :
 - UL 94-V0 (Norme sur la sécurité d'inflammabilité des matières plastiques)
 - CEI 60695-2 (Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2-11 : essais au fil incandescent 960 °C).
- **Flexbus est un conducteur sans halogène** selon :
 - CEI® 60754-1 (Essai sur les gaz émis lors de la combustion des matériaux prélevés sur câbles – Partie 1: Détermination de la quantité de gaz acide halogéné)
 - CEI® 62821-2 (Câbles électriques – Câbles à isolation et gaine thermoplastique sans halogène, à faible dégagement de fumée, de tension assignée au plus égale à 450/750 V)
 - UL® 2885 (Aperçu des recherches sur les gaz acides, l'acidité et la conductivité des matériaux brûlés).
- **Flexbus est un conducteur à faible émission de fumée** selon:
 - CEI® 61034-2 (Mesure de la densité de fumées dégagées par des câbles brûlant dans des conditions définies).
 - CEI® 60695-6-2 (Essais relatifs aux risques du feu – Partie 6-2: Opacité des fumées – Résumé et pertinence des méthodes d'essais).
 - ISO 5659-2 (Plastiques — Production de fumée — Partie 2: Détermination de la densité optique par un essai en enceinte unique).
 - UL® 2885 (Aperçu des recherches sur les gaz acides, l'acidité et la conductivité des matériaux brûlés).
- **Flexbus est conforme aux directives RoHS 2002/95/CE et REACH**

FleXbus au-delà du RPC :

Le RPC ne traite pas de l'utilisation de câbles qui émettent des quantités excessives de certains gaz toxiques en cas d'incendie et de câbles contenant de l'halogène.

- Le FleXbus est un conducteur sans halogènes
- Le RPC ne mesure pas la quantité de gaz toxiques et la toxicité de : CO, CO₂, HF, HCl, HBr, HCN, SO₂, NO, NO_x, NO₂. Ceci a été testé pour FleXbus, selon la norme EN 45545-2. (Standard européen pour les essais au feu pour les composants ferroviaires)
- Le RPC ne mesure pas le taux d'oxygène minimum nécessaire pour brûler le produit. Ceci a été testé pour FleXbus, conformément à EN 45545-2 : ISO 4589-2 : %LOI (Limiting Oxygen Index measurement)

Au-delà de sa facilité d'installation et de ses nombreux avantages techniques, le système de raccordement électrique de forte puissance FleXbus offre une fiabilité exemplaire et des caractéristique de tenue au feu allant au-delà du Règlement des Produits de Construction appliqué aux Câbles (RPC).





Our powerful portfolio of brands:

CADDY ERICO HOFFMAN ILSCO RAYCHEM SCHROFF